

# LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

## UN DISPOSITIF PROGRESSIF À TROIS NIVEAUX



La Haute Valeur Environnementale : le plus haut niveau du dispositif de certification

### LES OBJECTIFS



- Reconnaître et valoriser les démarches existantes autour d'exigences communes
- Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement dans les exploitations agricoles
- Mettre en valeur et développer des modes de production et de consommation plus durables

### 4 THÉMATIQUES



- Protection de la biodiversité
- Stratégie phytosanitaire
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de la ressource en eau

### LES 3 NIVEAUX DE PROGRESSION ENVIRONNEMENTALE

#### NIVEAU 1

- Permet d'établir la bonne maîtrise de la réglementation environnementale, en particulier celle relative à la conditionnalité des aides PAC.

Réalisation d'un bilan par l'exploitant sur les 3 domaines que sont : l'environnement, la santé des végétaux et les bonnes conditions agricoles et environnementales. Bilan qui doit être validé par un organisme habilité dans le cadre du système de conseil agricole (SCA).

- Réalisation d'un autodiagnostic de son exploitation par le viticulteur au regard du niveau 2 ou du niveau 3.

#### NIVEAU 2

- Réalisation d'un bilan par l'exploitant sur les 3 domaines définis : environnement, santé des végétaux et bonnes conditions agricoles et environnementales, qui doit être validé par un organisme habilité dans le cadre du système de conseil agricole (SCA).

#### NIVEAU 3

- Seul niveau permettant d'utiliser la mention HVE, il s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale.

Le viticulteur a le choix entre 2 options :

- **Option A : approche thématique** – l'évaluation porte sur le calcul de 4 indicateurs : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation.
- **Option B : approche globale** – l'évaluation porte sur 2 indicateurs globaux que sont le poids des intrants dans le chiffre d'affaires ( $\leq 30\%$ ) et la part des surfaces d'intérêt écologique par rapport à la SAU ( $\geq 10\%$ ).

Possibilité de passer directement du Niveau 1 au Niveau 3

Obtenez l'équivalence Niveau 2 avec les certifications : AB, Terra Vitis et VDC Champagne

La certification peut être gérée dans un cadre collectif pour les niveaux 2 et 3



**Option A :** la certification est accordée si les 4 thématiques sont validées (note  $\geq 10$  points / thématique)

**Option B :** la certification est accordée si l'exploitation valide les 2 indicateurs



G2V

Accompagne  
le monde agri-vicole

CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES  
TRANSPARENCE SOCIALE

contact@g2vservices.fr

03 26 87 84 45